

GUIDE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

2015 / 2016

Guide disponible sur www.eragny.fr



Sommaire

Page 4
Édito

Page 6
L'école en chiffres

Page 8
Le temps scolaire

- Les inscriptions scolaires
- La restauration scolaire
- Les allergies
- La Caisse des Ecoles
- Le P'tit Eraguien
- 14^e édition du Salon du Livre à la Maison de la Challe
- Les Clis
- Les Troubles Envahissants du Développement (TED) et autistique
- Les secteurs scolaires et les écoles

Page 16
Le hors temps scolaire

- Avant et après l'école
- Le mercredi après-midi et les vacances
- Le kiosque famille
- Les tarifs périscolaires pour l'année 2015

Page 24
Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Page 26
Pour l'enfant

- Soutenir, accompagner les parents
- La réussite éducative
- L'accompagnement à la scolarité
- La prévention, l'éducation à la santé
- La sécurité des cheminements vers l'école
- Les actions culturelles
- École municipale des Sports

Page 30
Et aussi...

- Numéros utiles
- Le calendrier des vacances scolaires

Guide de la rentrée scolaire 2015

Edito

Après quelques vacances bien méritées, la vie scolaire reprend son cours. Beaucoup de nouveautés pour cette rentrée dont nous souhaitons vous faire part.

Vous le constatez, notre ville est en mouvement. Avec les constructions récentes et les autres programmées de longues dates, des populations seront accueillies au cours des trois prochaines années. Cette situation génère des besoins qu'il faut prendre en compte. De nouvelles actions sont mises en place :

1/ Nous savons d'ores et déjà qu'il faudra construire une école dans le secteur du Bas Noyer et qu'une extension de Pablo Neruda demeure indispensable. Ces éléments nous amèneront à reconsidérer la sectorisation scolaire.

2/ Comme l'an passé, les NAP restent gratuites, toujours sous réserve de recevoir la totalité des aides de l'Etat. Le format proposé a porté ses fruits et chacun a pu



exprimer sa satisfaction dans le cadre du comité de suivi dédié chargé de recueillir l'avis des acteurs de la communauté éducative. Une permutation de planning est effectuée dès cette rentrée pour parvenir à une équité d'accès aux activités comme nous l'avons toujours souhaitée.

3/ La réécriture du projet éducatif local est engagée. Elaboré en 2007, ses priorités évoluent pour garantir une continuité dans l'accompagnement du parcours des jeunes.

4/ Les classes découvertes vont être remises en place. C'était un engagement. Nous souhaitons que les moyens de la commune destinés aux écoles profitent au plus grand nombre. Nous définirons les modalités de notre accompagnement au cours des prochaines semaines pour formuler des propositions concrètes aux écoles.

5/ Les services de la Ville travaillent à l'élaboration d'un projet pédagogique autour de l'arbre. Au-delà de l'acte symbolique visant à planter des arbres, c'est surtout la volonté de sensibiliser les jeunes autour des thèmes relatifs à la protection de l'environnement, à la déforestation ou aux

écosystèmes qui motivent cette action. Nous devrions être en mesure de partager avec vous sur son contenu dès le mois de novembre.

6/ S'agissant de la restauration scolaire, la tarification change cette année. La nouvelle grille est consultable sur le site Internet de la Ville depuis juillet. Si le nombre de tranches n'évolue pas, il y aura toutefois moins de tarifs et une réduction de l'écart entre le prix de la tranche basse et celui le plus élevé.

7/ L'innovation à travers des actions concrètes s'inscrit dans notre projet communal dès ce mois-ci, à commencer par le lancement à titre expérimental de la classe numérique à l'école du Bois. Une manière de contribuer à l'éveil de nos enfants dans un monde définitivement connecté et mobile. Le site Internet de la ville quant à lui fait peau neuve. A cette occasion, plusieurs espaces seront créés, dont un consacré aux informations concernant l'école et les activités périscolaires.

8/ Enfin, et pour conclure sur les nouveautés à venir, sachez que côté culture, un

cirque s'installera en fin d'année à Eragny. Nous avons prévu d'en faire profiter à titre gratuit toutes les écoles de la ville.

Pour le bien être et l'épanouissement de nos enfants, nous consacrons cette année encore des moyens significatifs à l'éducation et à l'accompagnement périscolaire.

Très bonne rentrée à tous.



Thibault Humbert
Maire d'Eragny-sur-Oise



Annabelle Vicente
Adjointe au maire chargée
de l'Éducation
et de la Petite Enfance

L'école en c

Les dépenses de fonctionnement du département Vie scolaire représentent près de 25 % (hors Centres de Loisirs) du budget global de la Commune.

7 groupes scolaires pour 13 écoles maternelles et élémentaires.

30 Atsem, (Agent technique spécialisé des Ecoles maternelles).

53 classes élémentaires dont 2 Clis, une pour les troubles sévères du langage, (TSL) et une autre pour les troubles des fonctions cognitives (TFC).

2145 enfants scolarisés :
811 en maternelle
et 1334 en élémentaire.

31 classes maternelles, dont 1 unité d'enseignements TED.

97 enseignants, personnels de l'Education nationale.

chiffres

L'école en chiffres

14 accueils périscolaires, 370 enfants accueillis en moyenne par jour.

42 animateurs en accueils périscolaires.

14 restaurants scolaires accueillant **1300 enfants** par jour.

45 animateurs encadrant la restauration élémentaire et maternelle (plus les Atsem).

2 Centres de Loisirs d'une capacité globale de **320 places**, avec une fréquentation moyenne le mercredi de **300 enfants**.

35 animateurs en Centre de Loisirs.

45 agents d'entretien pour les écoles et Centres de Loisirs sans Hébergement (CLSH).

1179 €, c'est le montant consacré à chaque écolier par le budget de la Ville hors NAP.

Cette somme comprend :

- les coûts de personnel (Atsem, gardiens, agents d'entretien, administration...),
- les coûts de fonctionnement des locaux (électricité, chauffage, téléphone, produits d'entretien...),
- les petits travaux courants de maintenance,
- la dotation annuelle de fournitures, les sorties scolaires...

Le temps sc

L'école accompagne les enfants, contribue à leur épanouissement, leur transmet des valeurs. L'équipe municipale a fait de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement un des axes majeurs de son action municipale.



Les inscriptions scolaires

Pour tout enfant entrant à l'école maternelle ou en CP, les inscriptions s'effectuent au département Vie Scolaire à la Maison de la Challe, de mi-mars à mi-avril. Pour les nouveaux habitants, elles peuvent se faire toute l'année.

Après cette démarche, munis de la fiche d'inscription délivrée par le Service Scolaire, les parents rencontreront la direction de l'école concernée pour l'inscription définitive.

Les documents à fournir sont :

- Le livret de famille et le carnet de santé à jour des vaccinations,
- un justificatif de domicile de moins de trois mois,
- pour les enfants en provenance d'une autre école ou d'une autre commune, le certificat de radiation.

Les dérogations

En règle générale, l'école du quartier est celle d'accueil de l'enfant. Pour qu'un en-



olaire

Le temps scolaire

fant puisse fréquenter une autre école, une demande de dérogation est à remplir au Service Scolaire.

Si l'effectif de l'école demandée le permet et si les raisons invoquées sont recevables (accueil par une assistante maternelle agréée, fratrie, garde par les grands-parents, poursuite de scolarité après déménagement), elle sera examinée par une commission présidée par l'élue en charge de l'Éducation et de la Petite Enfance, assistée des directeurs d'écoles et de l'inspectrice de l'Éducation nationale. Une réponse est apportée au mois de juin précédant la rentrée.

Les jours et horaires du temps scolaire

Les écoles maternelles et élémentaires, propriétés de la Ville, sont ouvertes les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 et les mercredis de 8 h 30 à 11 h 30. Chaque groupe scolaire bénéficie dans ces horaires de trois heures

de NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) organisées et prises en charge par la Ville réparties sur les après-midi de la semaine, de 15 h à 16 h 30. De plus, la commune organise des services périscolaires avant et après l'école, pour faciliter l'organisation des parents qui n'ont pas les mêmes horaires que leurs enfants (voir page 16).

La restauration scolaire

C'est un service communal inscrit dans la continuité éducative, ouvert aux familles dans l'intérêt des enfants.

L'aménagement de ce temps du midi favorise le calme, s'attache à la sociabilité de l'enfant et privilégie la détente pendant le moment du repas. Tous les jours, des repas équilibrés sont préparés et livrés en liaison froide par la société Sogeres, installée à Cergy-Pontoise, prestataire choisi par la Ville. Le coût d'un repas supporté par la Ville est de 9,16 euros. Il comprend le repas et les frais de personnels de restauration et d'encadre-

Guide de la rentrée scolaire 2015

Le temps scolaire

ment. Il est facturé aux familles suivant leur quotient familial (à faire calculer à la Maison de la Challe, au service des Régies). Les enfants sont ensuite inscrits à la cantine directement auprès de l'enseignant. Seule l'absence d'un enfant signalée la veille avant 9 h ou justifiée par un certificat médical n'est pas facturée.

Les allergies

Pour les enfants astreints à un régime alimentaire particulier ou souffrant d'allergies alimentaires, les parents peuvent prendre contact avec le département Enfance afin d'étudier les adaptations possibles par la mise en place d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) municipal. Les restaurants des écoles sont équipés de matériel électroménager spécifique afin de conserver et réchauffer le repas, obligatoirement fourni par la famille qui connaît bien l'allergie et qui est la mieux à même de constituer le menu de l'enfant bénéficiant du PAI.

Une tarification spécifique est proposée aux familles qui apportent le repas de leur enfant souffrant d'allergie alimentaire. Il



est appliqué une réduction de 25 % environ aux tarifs de restauration scolaire précisés dans la grille (pages 22 et 23) selon les quotients familiaux.

La Caisse des Écoles

La Caisse des Ecoles est un organisme qui réunit tous les amis de l'école publique communale. Rejoindre la Caisse des Ecoles, c'est devenir un acteur de l'éducation des enfants à Eragny et contribuer à la qualité de l'environnement éducatif.

Ses actions :

- Soutenir des projets pédagogiques, éducatifs et artistiques dans les écoles.
- Agir pour la promotion de la culture à l'école : chorale.
- Organiser des manifestations ludiques, fêtes, spectacle de Noël (pour les maternelles), loto, bal country (pour faire des recettes).
- Mettre en œuvre le Salon du livre pour enfants (en lien avec la bibliothèque).
- Organiser le prix du P'tit Eragnien.
- Offrir un dictionnaire (cadeau de passage !) à chaque élève qui entre en 6^e.
- Gérer la mise en œuvre des dispositifs de



réussite éducative et de l'accompagnement parental.

Les moyens de la Caisse des Ecoles

Les moyens de la Caisse des Ecoles comprennent la subvention de la municipalité, les cotisations des adhérents, les dons de bienfaiteurs et les recettes de manifestations. La campagne d'adhésion se fait à partir de février. Tout Eragnien, parent ou non, peut être adhérent. Le dynamisme de la Caisse des Ecoles repose sur l'enthousiasme des personnes qui l'administrent et sur les moyens financiers qu'elle peut réunir au-delà de la subvention municipale.

Le P'tit Éraguien

Depuis 2004, le prix du « P'tit Éraguien » remporte un vif succès, tant littéraire que citoyen, auprès des enfants des écoles et des enseignants qui guident leur lecture plaisir et critique. Les lecteurs bénévoles de « Lire et faire lire », associés dans chaque école à ce projet, contribuent à sa réussite. Cette initiative, renouvelée chaque année, participe de la promotion de l'écrit, développe la lecture, favorise le

débat littéraire des élèves et sollicite leur libre arbitre qui se traduit par un vote aussi sérieux que celui des grands prix de lecteurs qui font parler d'eux dans l'actualité. Les parents sont encouragés à s'y investir avec leurs enfants. Le nouveau prix sera décerné à l'occasion du **14^e Salon du Livre** qui se déroulera du 6 au 9 avril 2016.

14^e Salon du Livre à la salle des Calandres

Le Salon du Livre a 14 ans. Comme les enfants, il a grandi. Il est organisé par la bibliothèque. La Caisse des Écoles en est partenaire. Comme les années précédentes, la lecture sera à l'honneur et les enfants de chaque école auront leur mot à dire, mais surtout à lire.

Les Clis

Depuis 2005, la Ville accueille à l'école des Longues Rayes une classe d'intégration scolaire pour les enfants qui présentent des troubles sévères du langage (TSL). Depuis la rentrée scolaire 2013, la Ville ac-

Le temps scolaire

cueille à l'école du Bois une classe d'intégration scolaire pour les enfants qui présentent des Troubles des fonctions cognitives (TFC).

C'est une commission spéciale de l'Éducation nationale qui admet des élèves venant de différentes villes du département.

Les deux classes sont intégrées dans le projet éducatif de la Ville et tous ces élèves participent de la vie scolaire.

Les troubles envahissants du développement (TED) et autistiques

Le plan autisme 2013-2017 prévoit la création d'unités d'enseignement en classes maternelles, afin d'améliorer l'inclusion scolaire des enfants autistes ou présentant des troubles envahissants du développement dès la petite enfance. La municipalité a ouvert une unité à la rentrée de septembre 2014 à l'école maternelle de la Challe. Elle accueille jusqu'à 7 enfants aux ho-

raires d'enseignements scolaires. Ils sont encadrés par une enseignante spécialisée de l'Éducation nationale, deux éducatrices spécialisées, une éducatrice de jeunes enfants et une monitrice-éducatrice de l'IME « La clé pour l'autisme ».

Élue en charge de l'Éducation et de la Petite Enfance, **Annabelle Vicente**, reçoit en semaine sur rendez-vous au **01 34 48 35 77**.

Direction de l'Éducation :
Bernard Maillard - 01 34 48 35 60

Chargé de mission refondation de l'école :
Didier Secq - 06 30 53 28 83

Département Scolaire :
Hayette Macedo - 01 34 48 35 59

Département Enfance :
Hervé Chambon - 01 34 48 35 61

Département Petite Enfance :
Anne-Claire Le Bolloch - 01 34 02 96 70

Les écoles d'Éragny-sur-Oise



Le Grillon



Henri Fillette bas



La Challe



Henri Fillette haut



Pablo Neruda



Le Bois



Les Longues Rayes



La Butte



Les Dix Arpents

Le temps scolaire

Les secteurs scolaires et les écoles

Henri Fillette bas

269 avenue Roger Guichard

Élémentaire : 01 34 64 24 40

Directeur : M. Dubuche

Accueils périscolaires : 01 34 64 62 20

Responsable Éducatif Ville :

Muriel Genevois : 06 70 69 72 24

Henri Fillette haut

29 rue des Ecoles

Maternelle : 01 34 64 64 74

Directrice : Mme Rueda

Accueils périscolaires : 01 34 64 62 20

Responsable Éducatif Ville :

Muriel Genevois : 06 70 69 72 24

Pablo Neruda

221 boulevard des Aviateurs Alliés

Élémentaire : 01 34 64 56 70

Directeur : M. Le Cleac'h

Maternelle : 01 34 64 51 88

Directrice : Mme Chassagne

Accueils périscolaires : 01 30 37 54 98

Responsable Éducatif Ville :

Christelle Allard : 06 70 86 11 85

Référent NAP maternelle:

Sonia Messaoud

Les Longues Rayes

2 rue des Courtes Rayes

Élémentaire : 01 30 37 68 76

Directrice : Mme Porzyc

Accueils périscolaires : 01 34 64 96 80

Responsable Éducatif Ville :

Lydie Rogations : 07 85 80 51 94

La Challe

Rue Salvador Allende

Maternelle : 01 30 37 33 71

Directrice : Mme Fagioli

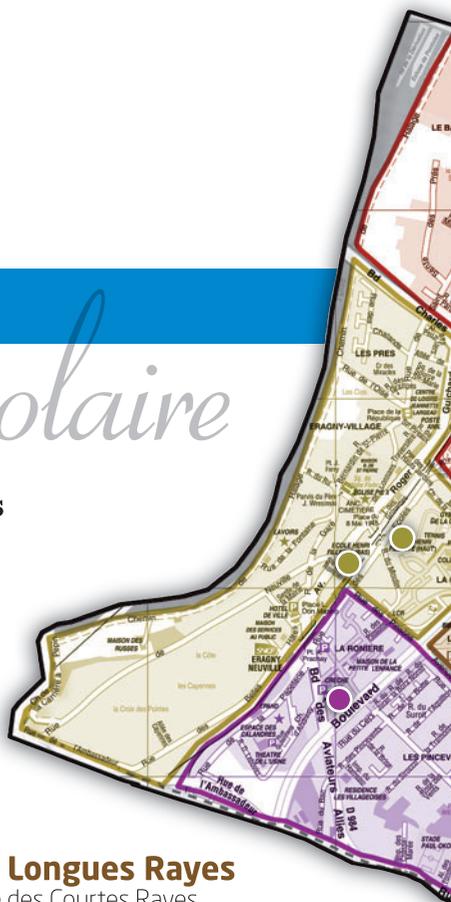
Accueils périscolaires : 01 30 37 86 97

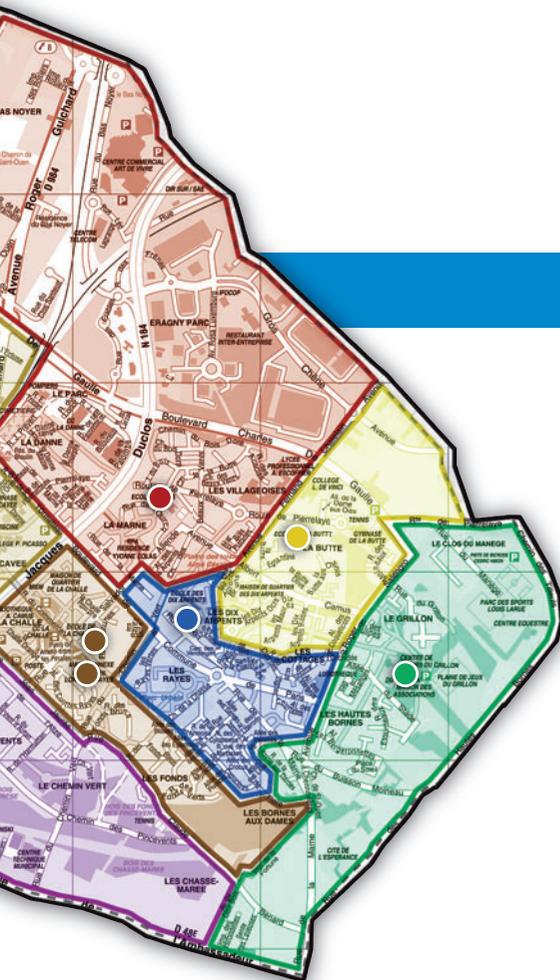
Responsable Éducatif Ville :

Lydie Rogations : 07 85 80 51 94

Référent NAP maternelle:

Hélène Duverdier





Le Bois

Élémentaire :

64 ter rue de Pierrelaye - 01 30 37 23 42

Directrice : Mme Certain

Maternelle :

1 avenue Albert Camus - 01 30 37 23 56

Directrice : Mme Bouin

Accueils périscolaires : 01 30 37 38 34

Responsable Éducatif Ville :

Emmanuelle Martin : 07 85 79 09 70

La Butte

100 rue de Pierrelaye

Élémentaire : 01 30 37 16 09

Directrice : Mme Pascot

Maternelle : 01 30 37 16 54

Directrice : Mme Picart

Accueils périscolaires : 01 30 37 29 31

Responsable Éducatif Ville :

Sébastien Aubert : 06 70 69 89 55

Les Dix Arpents

89 rue de la Marne

Élémentaire : 01 30 37 05 37

Directeur : M. Viguié

Maternelle : 01 30 37 31 51

Directrice : Mme Wyss

Accueils périscolaires : 01 30 37 31 51

Responsable Éducatif Ville :

Hameline d'Hérouville : 06 70 69 82 72

Le Grillon

13 allée du Stade

Élémentaire et maternelle :

01 30 37 76 44

Directrice : Mme Le Corguille

Accueils périscolaires : 01 30 37 07 15

Responsable Éducatif Ville :

Khalida Khiri : 06 70 69 73 68

Guide de la
rentrée scolaire 2015



Le hors temps

En dehors du temps scolaire, la Ville a mis en place une organisation qui permet de prendre en charge les enfants dans les meilleures conditions. Les solutions proposées permettent aux parents d'exercer leur activité en toute sérénité.



Avant et après l'école

Les accueils préscolaires maternels et élémentaires

Organisés pour répondre aux besoins des familles qui n'ont pas les mêmes horaires que leurs enfants, ils reçoivent les enfants tous les matins, du lundi au vendredi, de 7 h à 8 h 20 dans leur école.

Les accueils post-scolaires maternels et élémentaires

Ils reçoivent les enfants le soir de 16 h 30 à 19 h dans leur école.

Pour ces deux prestations, le paiement est facturé à la journée, sur la base du quotient familial.

L'inscription se fait directement auprès du responsable d'accueil après avoir fait calculer le quotient familial au service des Régies, à la Maison de la Challe.

Après 16h30 à l'école élémentaire

Cette prestation est globale et propose à chaque enfant, goûter, temps d'étude et



s scolaire

Le hors temps scolaire

temps d'activités ludo-éducatives. Elle s'inscrit dans la continuité éducative en adaptant au mieux l'amplitude horaire aux besoins réels des familles. Souple d'utilisation, elle offre une sécurité pour les parents. Elle permet un accompagnement individualisé de l'enfant. Elle concerne tout enfant du CP au CM2.

Dans toutes les écoles, un goûter à trois composantes (féculents, produits laitiers et fruits) est servi à chaque enfant de 16 h 30 à 17 h, puis les études surveillées sont encadrées de préférence par des enseignants volontaires jusqu'à 18 h. A partir de 18 h et jusqu'à 19 h, les enfants rejoignent sur place les activités ludo-éducatives encadrées par les animateurs municipaux en attendant leurs parents.

La famille doit :

- Remplir la fiche distribuée par l'école pour l'inscription à l'étude.
- S'acquitter d'un forfait mensuel calculé en fonction du quotient familial.
- Un enfant qui aurait besoin d'un accueil ex-

ceptionnel, une seule fois dans le mois, peut y prétendre sur la base d'un tarif spécifique.

Inscriptions auprès de l'enseignant.

Documents à fournir : Carnet de santé attestant des vaccins obligatoires à jour.

Le mercredi après-midi et les vacances

Lieux de socialisation encadrée, les Centres de Loisirs offrent aux enfants l'occasion de se retrouver autour d'activités ludiques et éducatives. Depuis plusieurs années, les équipes des Centres de Loisirs proposent des projets d'activités variés : sportifs, artistiques, culturels, citoyens, environnementaux. Ils s'intègrent à la démarche municipale en faveur de la réussite de l'enfant et de la qualité de son environnement. Ces projets, qui viennent s'ajouter aux activités et sorties ponctuelles, se concrétisent souvent par des expositions, des représentations, des manifestations ou des réalisations visibles par les parents.

Guide de la rentrée scolaire 2015

Le hors temps scolaire



Les inscriptions

Elles s'effectuent au Centre de Loisirs du secteur d'habitation après calcul du quotient familial. Elles sont ouvertes aux enfants dès leur scolarisation à l'école maternelle. Il est préférable de venir le mercredi ou pendant les vacances scolaires pour une meilleure prise de contact avec l'équipe du centre (de préférence sur rendez-vous). L'inscription consiste à remplir une fiche individuelle de renseignements (se munir du carnet de santé ou d'une photocopie des pages de vaccinations).

Centre de Loisirs Jeannette Largeau

Tél. : 01 30 37 60 02

Centre de Loisirs du Grillon

Tél. : 01 30 37 07 15

Les horaires d'ouverture

Les mercredis : accueil entre 11 h 30 et 19 h. Les enfants inscrits seront pris en charge dans leur école par un animateur à 11 h 30. Les enfants bénéficiant exceptionnellement d'une dérogation de Centre de Loisirs devront arriver (accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent) entre 11 h 45 et 12 h 30 ; départ entre 17 h et 18 h. Un accueil spécifique est possible entre 18 h et 19 h pour les enfants dont les besoins des familles le nécessitent.

Les vacances scolaires : accueil en journée complète, à partir de 7 h et jusqu'à 19 h.

Pendant l'année, le Centre de Loisirs Jeannette Largeau est fermé trois semaines en août et les deux semaines des vacances de Noël. Les enfants qui fréquentent habituellement cette structure sont accueillis au Centre de Loisirs du Grillon.

Les modalités de préinscriptions

Pour les vacances, la préinscription permet aux équipes d'animation de mieux préparer les activités en fonction du nombre d'enfants. Les fiches sont à retirer dans les Centres de Loisirs, accueil périscolaire, à la Maison de la Challe ou à l'Hôtel de Ville. Ces fiches sont à déposer dans les boîtes aux lettres situées dans les écoles ou en ligne sur le kiosque famille (à privilégier).

Pour le mercredi, la confirmation ou l'annulation de la présence d'un enfant inscrit habituellement sera demandée la veille avant 9 h par le biais des formulaires mis à disposition.

Ces modalités permettent le meilleur accueil possible des enfants le mercredi après-midi, tant pour assurer leur encadrement que pour respecter les programmes d'activités.



Pour les mercredis et les vacances, si aucune préinscription n'a été effectuée, il est appliqué une majoration de 20 % du tarif horaire. Si un enfant préinscrit est absent sans justificatif valable, la prestation sera facturée.

Les participations familiales

Elles sont fonction du quotient familial à faire calculer au service des Régies, à la Maison de la Challe.
Tél. : 01 34 48 35 54

Calcul du quotient familial

Un chantier est en cours sur les quotients et les modes de calcul dont une première application sera effective pour les tarifs de restauration scolaire dès la rentrée de septembre.

Documents à fournir :

- Livret de famille.
- Deux justificatifs de domicile datés de moins de trois mois.
- Avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu de l'année écoulée (le dernier reçu) ou pour tout changement de situation, les trois derniers bulletins de salaire ou dernier relevé d'Assedic, d'assurance maladie ou toute autre ressource.
- Montant de la pension alimentaire, le cas échéant.

- Numéro d'allocataire CAF.
- Photocopie du dernier relevé de prestations des allocations familiales ou d'un justificatif du montant des prestations (relevé de compte bancaire).

Les ateliers ouverts

Les Maisons des Dix Arpents et de la Challe accueillent les enfants de 6 à 11 ans ainsi que leurs parents.

Ils fonctionnent (de 14 h à 18 h) les mercredis et pendant les vacances scolaires. Il n'y a pas de restauration sur place. L'adhésion est annuelle et basée sur le quotient familial.

La programmation se fait en concertation avec les enfants et leurs familles.

Au programme : activités sportives, créatives, d'expression, sorties culturelles et ateliers parents/enfants.

Renseignements et inscriptions auprès de l'équipe d'animation des Maisons de Quartier.

Maison de quartier de la Challe :

01 34 48 51 89

Maison de quartier des Dix Arpents :

01 30 37 32 96

Guide de la rentrée scolaire 2015

Le hors temps scolaire

Le kiosque famille

Mis en place pendant l'année scolaire 2012/2013, le « Kiosque Famille » est un service à disposition des usagers sur le site internet de la Ville. Plus rapide, plus pratique et plus respectueux de l'environnement, il permet de consulter ses factures, ses paiements, de préinscrire ou modifier en ligne les préinscriptions de ses enfants au centre de loisirs et d'accéder à ses données depuis son domicile. Tous les mois, les familles ayant utilisé les services municipaux et inscrites sur le kiosque famille ou ayant communiqué une adresse mail recevront un message avec la facture correspondante. *Penser à imprimer ces documents que si nécessaire, c'est penser à l'environnement.*

Pour créer votre compte, rendez-vous sur le site de la Ville, www.eragny.fr, rubrique « En direct », lien Kiosque famille et suivre les instructions.

Dès septembre 2015, le paiement des factures sera possible en ligne, via le «Kiosque famille».



Guide de la rentrée scolaire 2015



Le hors temps scolaire

Tarifs périscolaires pour l'année 2015 (en euros)

T	Quotient Familial 2015	Par jour				Par mois Forfait mensuel	1 présence par mois
		Restauration scolaire Par repas		Accueil pré-scolaire maternel et élémentaire	Accueil post-scolaire en maternelle	Etude + accueil + goûter Élémentaire	Etude + accueil + goûter Élémentaire
1	< 195,41	1,20	0,90	0,70	0,90	22,20	5,35
2	195,41 > 296,80	1,85	1,40	0,75	1,65	23,25	5,35
3	296,81 > 391,20	2,80	2,10	0,95	2,60	24,45	5,35
4	391,21 > 519,40	2,80	2,10	1,00	3,35	26,60	8,60
5	519,41 > 667,40	3,70	2,80	1,60	4,50	28,85	8,60
6	667,41 > 806,55	4,45	3,35	2,15	5,25	35,50	8,60
7	806,56 > 925,55	4,65	3,50	2,70	5,95	37,65	8,60
8	925,56 > 1135,63	5,60	4,20	3,15	6,45	39,90	8,60
9	1135,64 > 1339,93	5,85	4,40	3,30	6,50	41,00	8,60
10	> 1339,94	5,85	4,40	3,60	6,55	43,25	8,60
	Non calculé	5,85	4,40	3,60	6,55	43,25	8,60
	Hors commune	8,85	6,65	4,10	7,25	46,50	10,70

Pour l'étude, à partir de deux présences dans le mois, le forfait mensuel est réclamé.
Demi-forfait étude valable uniquement pour les mois dont les vacances scolaires sont comprises en globalité dans le même mois (octobre 2015 et avril 2016).



Par heure - Tarifs selon délibérations du conseil municipal du 18/12/14 et du 02/07/2015

Mercredi - 7 h d'accueil			Vacances - 10 h d'accueil		Accueil matin 7h - 8h ou soir 18h - 19h
Préinscrit	Préinscrit mais non présent	Non préinscrit +20%	Préinscrit / Préinscrit mais non présent	Non préinscrit +20%	
3,15	2,85	3,40	4,50	5,40	0,45
4,55	4,25	5,15	6,50	7,80	0,65
5,95	5,70	6,80	8,50	10,20	0,85
8,05	7,80	9,40	11,50	13,80	1,15,
9,10	8,90	10,65	13,00	15,60	1,30
10,50	10,30	12,40	15,00	18,00	1,50
11,90	11,70	14,05	17,00	20,40	1,70
12,25	12,05	14,50	17,50	21,00	1,75
12,95	12,80	15,30	18,50	22,20	1,85
13,65	13,50	16,20	19,50	23,40	1,95
13,65	13,50	16,20	19,50	23,40	1,95
16,45	16,35	19,55	23,50	28,20	2,35

Sectorisation ses Centres de Loisirs

Les enfants scolarisés dans les écoles du Grillon, de la Butte, des Dix Arpents, de la Challe, des Longues Rayes et du Bois sont attendus au **Centre de Loisirs du Grillon**.

Les enfants scolarisés dans les écoles Henri Fillette et Pablo Neruda sont attendus au **Centre de Loisirs Jeannette Largeau**.

Attention !

En cas de changement de situation financière ou familiale, vous avez la

possibilité à tout moment de faire recalculer votre quotient familial.

Les Nouvelles Activ

Pour cette nouvelle année scolaire, afin de garantir une équité entre les écoles, les emplois du temps des écoles font l'objet d'une permutation.

Ainsi, les écoles ayant eu accès aux NAP les lundis et les jeudis en 2014-2015 se verront proposer des activités les mardis et les vendredis et inversement.

Les programmes des enfants sont affichés à l'entrée de chaque école quelques jours avant la rentrée.

Ci-contre, les emplois du temps pour l'année scolaire 2015-2016

Écoles Henri Fillette, la Butte,			
	Lundi	Mardi	Mercredi
7 h	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8 h30	Enseignement scolaire	Enseignement scolaire	Enseignement scolaire
11 h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Centre de Loisirs
13 h30	Enseignement scolaire	Enseignement scolaire	
15 h		NAP	
16 h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	
19 h			

ités Péricolaires (NAP)

Les Nouvelles Activités Péricolaires

le Bois et le Grillon		Écoles la Challe, les Longues Rayes, Pablo Neruda, les Dix Arpents				
Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil péricolaire	Accueil péricolaire	Accueil péricolaire	Accueil péricolaire	Accueil péricolaire	Accueil péricolaire	Accueil péricolaire
Enseignement scolaire	Enseignement scolaire	Enseignement scolaire	Enseignement scolaire	Enseignement scolaire	Enseignement scolaire	Enseignement scolaire
Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Centre de Loisirs	Pause méridienne	Pause méridienne
Enseignement scolaire	Enseignement scolaire NAP	Enseignement scolaire NAP	Enseignement scolaire		Enseignement scolaire NAP	Enseignement scolaire
Accueil péricolaire	Accueil péricolaire	Accueil péricolaire	Accueil péricolaire		Accueil péricolaire	Accueil péricolaire

Guide de la
rentrée scolaire 2015



Pour l'enfan

Afin d'accompagner parents et enfants tout au long de la scolarité, la municipalité a mis en place un ensemble de dispositifs complémentaires permettant de répondre à des besoins spécifiques: groupes de discussions, structures d'écoute des familles, soutien scolaire, prévention et santé, actions culturelles...

Suivant ses engagements, la municipalité développe des démarches d'accompagnement éducatif en direction des enfants, des jeunes et de soutien de leurs parents.

Soutenir, accompagner les parents

Etre parent n'est pas toujours simple. Le chemin est jalonné de grands moments de plaisirs, de bonheur, mais aussi de difficultés. Toutes les familles peuvent traverser des périodes de doute, de confrontation, d'interrogation sur l'éducation, l'école, les rapports interfamiliaux...

Paroles de parents

Se regrouper et échanger permet d'éclaircir les choses et de réaffirmer sa position de parent. Des rencontres conviviales sont organisées chaque mois autour d'un thème. Peuvent y participer tous les parents qui souhaitent partager leurs interrogations quant à l'éducation de leur(s) enfant(s), découvrir leurs compétences, échanger avec d'autres parents, obtenir des conseils,...

Renseignements :

01 34 48 51 89 / 01 30 37 32 96



t Pour l'enfant

La réussite éducative

Chaque adulte, professionnel ou non, qui intervient auprès d'un enfant ou d'un adolescent peut s'inquiéter pour lui à un moment de son existence. La réussite éducative propose alors d'associer les parents et l'ensemble des personnes concernées par la situation de cet enfant ou adolescent, pour partager les raisons de l'inquiétude et envisager les moyens d'améliorer la situation. Cette démarche répond aux objectifs de prévention, d'attention, de vigilance et de continuité, utiles à la construction de parcours éducatifs réussis.

Contact : l'équipe de la réussite éducative, Maison de la Challe : 01 34 48 61 48

L'accompagnement à la scolarité

Des écoliers

L'étude surveillée, encadrée par un ensei-

gnant ou un animateur, intégrée dans la prestation unique, est un moment privilégié pour les enfants après l'école (voir page 14). Outre cette prestation à l'école, il existe dans chaque Maison de quartier un accompagnement à la scolarité, encadré par des animateurs et des bénévoles formés, qui s'inscrit dans les objectifs de la « charte de l'accompagnement à la scolarité ».

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16 h 30 à 18 h pour les écoliers usagers des Maisons de quartiers.

Pour les collégiens

L'accompagnement à la scolarité des collégiens se déroule collectivement les mercredis de 14 h à 18 h, les samedis de 10 h à 12 h à la Maison de la Challe. Dans ce cadre, des ateliers ludo-éducatifs sont proposés le mercredi.

Un accompagnement à la scolarité individualisé est également proposé par l'association Afev (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) qui permet aux élèves de 6^e d'acquérir des méthodes de

Guide de la rentrée scolaire 2015

Pour l'enfant

travail utiles au collège grâce aux parrainages d'étudiants volontaires.
Renseignements : Chantal Café
Maison de la Challe : 01 34 48 35 73

Prévention, éducation à la santé

La journée Santé Enfants Ados Parents
Ville Santé, Eragny organise chaque année une Journée Santé destinée aux enfants, aux adolescents et à leurs parents. Dans un cadre convivial et ludique, différents sujets de santé sont abordés autour d'un thème conducteur qui sera cette année «l'équilibre». Des habitudes alimentaires jusqu'à l'activité physique, seront abordées plusieurs approches de l'équilibre.

Les enfants accompagnés de leurs parents sont les bienvenus pour rencontrer des professionnels de la santé et participer aux ateliers. Les plus petits (accompagnés obligatoirement de leurs parents) auront eux aussi leur espace ludique organisé au sein de la Maison de la Petite Enfance sur le même thème.

Cette journée aura lieu le mercredi 25 novembre 2015.



Prévention des risques optiques liés au soleil

Depuis cinq ans, la fondation Optical Center offre une paire de lunettes de soleil aux élèves d'une école d'Eragny – différente chaque année – ainsi qu'aux enfants qui fréquentent la Plaine de Loisirs ou les Centres de Loisirs. En 2015, la générosité de la Fondation a permis aux enfants de recevoir une paire de lunettes à l'occasion de la Journée Dépistage du 4 juin à la Maison des Dix Arpents et sur le temps de la restauration scolaire à l'école des Longues Rayes le 12 juin dernier.

La sécurité des cheminements vers l'école

Moins de voitures aux abords des écoles = moins d'embouteillage, plus de sérénité pour les conducteurs et de sécurité pour les enfants !

La sécurité sur le chemin de l'école est une préoccupation partagée. L'objectif de venir à l'école autrement qu'en voiture est recommandé pour le bien-être et la santé des enfants.



Les gardiens des écoles assurent la traversée des enfants devant les écoles, complétant aussi la vigilance de la police municipale.

Les trajets vers les écoles des Dix Arpents, Henri Fillette et Pablo Neruda ont été jalonnés de panneaux d'informations adaptés aux enfants qui rejoignent à pied leur école, accompagnés ou non.

Prévention routière

Tout au long de l'année, les actions de prévention routière seront menées dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires. Sensibilisation, préparation à l'obtention de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière dans les écoles seront cette année encore proposées en partenariat avec la Prévention Routière.

Les actions culturelles

Les services de la Ville, les partenaires culturels et associatifs proposent tout au long de l'année des rendez-vous en dehors du temps scolaire : spectacles jeune public, ateliers, expositions, semaines thématiques, etc.

Les enseignants y sont invités et associés lors du Forum Culture et Loisirs pour les écoles, organisé à leur attention le 30 septembre.

L'ensemble des possibilités est présenté dans les pages du guide culturel. Il est disponible dans les équipements municipaux, au 01 34 48 35 55 ou sur le site Internet de la Ville « www.eragny.fr ».

École municipale des Sports

Elle propose des activités sportives pour les enfants de 6 à 10 ans (découvertes et initiation aux sports de raquettes, sports de nature, de combat, sports collectifs...), encadrées par des éducateurs diplômés d'état les mercredis de 13h30 à 17h (complémentarité possible avec le temps centre de loisirs), au gymnase de la Butte, tarif en fonction du quotient familial, département des Sports, des Loisirs et de la Vie Associative au 01 30 37 55 30.

Guide de la
rentrée scolaire 2015



Et aussi...

Numéros utiles

Maison de la Challe

Place de la Challe

Tél. : 01 34 48 51 89

Fax. : 01 34 48 35 51

Du lundi au vendredi :

8h30 - 12h15 et 13h30 - 18h30

Samedi : 8h30 - 12h15

Département Vie Scolaire

Tél. : 01 34 48 35 62 - 01 34 48 35 77

Département Enfance et Centre de Loisirs

Tél. : 01 34 48 35 58

Département des Régies

Tél. : 01 34 48 35 53 - 01 34 48 35 54

Direction Académique du Val-d'Oise

Tél. : 01 30 75 57 57

Dir. d'Académie : Mme Martine Gauthier

Inspectrice Education nationale :

Tél. : 01 30 37 98 92

Mme Hélène Oyarzabal-Caffiaux

Protection maternelle et Infantile (PMI)

Tél. : 01 34 40 65 20

Médecin scolaire : Tél. : 01 34 64 23 03

Enfance maltraitée :

Tél. : 119 (n° vert) ou 08 00 05 41 41

Les collèges

L'affectation au collège dépend de l'adresse des parents.

Pablo Picasso

Mme Cécile Denouvaux, Principale

Rue de l'Ormetteau - Tél. : 01 34 64 23 03

Léonard de Vinci

Mme Isabelle Amzoug, Principale

79, rue de Pierrelaye

Tél. : 01 34 64 23 50



Et aussi . . .

Les lycées

Lycée Alfred Kastler

M. Cantaut, Proviseur
26 avenue de la Palette - Cergy
Tél. : 01 30 32 47 47

Lycée professionnel Auguste Escoffier

M. Leboul, Proviseur
77, rue de Pierrelaye - Eragny
Tél. 01 34 02 40 80

Lycée technologique Jean Perrin

M. Fouillard, Proviseur
2, rue des Egalisses - St-Ouen-l'Aumône
Tél. : 01 34 32 58 28

Lycée Edmond Rostand

Mme Renaud, Proviseur
75, rue de Paris - Saint-Ouen-l'Aumône
Tél. : 01 34 48 57 30

Vacances scolaires 2015/2016

Reprise des cours
le matin des jours indiqués.

Rentrée scolaire des enfants
Mardi 1^{er} septembre 2015

Toussaint
Samedi 17 octobre
au lundi 2 novembre 2015

Noël
Samedi 19 décembre 2015
au lundi 4 janvier 2016

Hiver
Samedi 20 février
au lundi 7 mars 2016

Printemps
Samedi 16 avril au
lundi 2 mai 2016

Début des vacances d'été
Mercredi 6 juillet 2016



Maison de la Challe

Place de la Challe - 01 34 48 51 89

Direction de l'Éducation

01 34 48 35 62 - 01 34 48 35 64

01 34 48 35 57

eragny.fr